

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 09 février 2023

Date de la convocation: 03/02/2023

Membres en exercice :

13

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30

Présents : 7

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Robert ROUFFIAC

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s): Bruno PUTTO par Robert ROUFFIAC, Michel SOULET par Robert CINQ

Secrétaire de séance:

Robert ROUFFIAC

Excusé(s): Lydie DE ARRIBA

Absent(s): Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

Objet: Convention de prestation de service relais fourrière - DE_2023_005

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune sollicite parfois les services de l'association "Les Temps Orageux" pour la capture/récupération des chiens errants ou dangereux sur la commune.

Monsieur le Maire doit pour cela signer une convention de prestation pour l'année 2023 qui fixe les modalités d'interventions et les coûts.

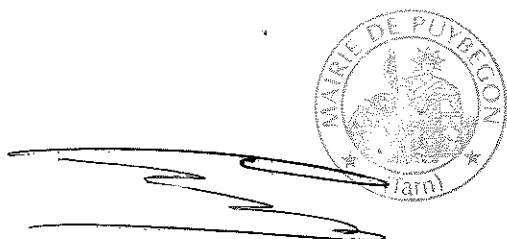
Pour rappel, lorsqu'un animal est trouvé en état d'errance ou de divagation, le propriétaire devra s'acquitter de la somme de 100 € après émission d'un titre de recette à payer à l'ordre du Trésor Public. Le propriétaire devra également régler les frais de gardiennage auprès de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELAIS

FOURRIERE

Entre l'association « Les Temps Orageux » située 5 Place André Bru 81300 Graulhet, représentée par son président Mr Bussé et la Mairie de PUYBEGON.

I Définition du contrat :

L'association intervient sur appel des services municipaux de la ville de PUYBEGON, pour attraper/récupérer des chiens errants ou dangereux. Pour cette mission assurée par du personnel qualifié, l'association utilise son matériel. La dite association transfère ensuite ces animaux au refuge fourrière de la S.P.A située au Garric, liée par la convention de l'année 2023 à la commune.

II Conditions et tarifs :

1 : Temps d'intervention : 20 euros (tenue d'une main courante)

2 : Hébergement du pensionnaire : 10 euros par jour, comprenant :

- L'alimentation
- Le box
- Le nettoyage
- La détente de l'animal

Temps d'hébergement : 10 euros par jours X 3 = 30 euros

3 : Carburant : BRIATEXTE/PUYBEGON (aller /retour) : 21kms X 0.90 cts = 18.90 euros

Total = 63.80 EUROS.

4 : Voyage à la S.P.A du Garric, le vendredi matin : forfait de 12.40 euros par voyage et par chien.

Cout total de l'intervention = 68.90 + 12.40 = 81.30 EUROS.

Le prix pour l'année 2023 de l'intervention, s'élèvera donc pour la commune de PUYBEGON à 8130 euros par chien.

Pour l'intervention du week-end et jours fériés, majoration de 50 %.

Les restitutions d'animaux se font du lundi au vendredi

Un rapport sera adressé chaque fin de mois à la Mairie de PUYBEGON, accompagné de la facture.

III Assurance :

Pour ces missions, l'association « Les Temps Orageux » est assurée auprès de la compagnie GROUPAMA.

IV Validité :


La convention est signée pour l'année civile 2023. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Cette présentation peut s'interrompre à tout moment, en cas de dysfonctionnement, après courrier motivé envoyé à l'association par recommander avec accusé de réception.

Le président

Le Maire

Mir Bussé


ASSOC. LES TEMPS ORAGEUX
Recueil Inter-municipal pour les Communes
8 Place André MALRAU
21300 CHANALLET tel 06 26 54 61 56

Association de la loi 1901, déclaration à la sous-préfecture de Castres N° 1626 du 04 Novembre 2005.

SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 14/02/2023
081-218102150-20230209-DE_2023_005-DE